

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 622

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 41, insérer la phrase suivante :

« Par ailleurs, la France engage un programme de transformation de l'A300-600ST ou de l'A330-743L pour l'adapter aux spécificités du transport de matériel militaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons qu'un programme de transformation de nos avions-cargo soit engagé, afin de les adapter aux spécificités du transport de matériel militaire. Ces deux avions-cargo ont une capacité de charge conséquente : le Beluga (A300-600ST) peut emporter une charge de 40 tonnes et le Beluga XL (A330-743L) jusqu'à 53 tonnes. S'il est arrivé que le Beluga emporte de façon exceptionnel du matériel militaire (des véhicules militaires notamment), ces avions ne sont pas adaptés au transport militaire. Nous proposons donc de lancer un programme de transformation et d'adaptation aux spécificité de tels transports.